



REGLEMENT : “OFFRE HISCOX PRO”

Article 1 : La Société HISCOX SA, organise du 26 mai 2026 au 31 juillet 2026 inclus, l'opération intitulée : « OFFRE HISCOX PRO ».

Article 2 : Cette opération est réservée à une clientèle professionnelle en activité, n'ayant aucun contrat actif avec HISCOX SA. Les renouvellements de souscription ne sont donc pas éligibles au versement de la récompense. Seuls les participants faisant partie des secteurs « Informatique », « Sécurité » ou « Marketing & Communication » sont éligibles à cette offre.

Cette opération n'est pas cumulable avec d'autres opérations commerciales, avantages, réductions, cadeaux ou gestes commerciaux proposés par HISCOX SA ou ses partenaires et une seule récompense sera accordée par client.

Article 3 : Cette opération est réservée aux 200 premières souscriptions relatives à une assurance Hiscox RC PRO (Responsabilité civile professionnelle) ou Hiscox MRP (Multirisque Professionnelle), soumises avant le 31 juillet 2026 et validées par HISCOX SA.

Article 4 : Pour participer à l'opération, les participants devront au choix :

- Appeler Hiscox SA au 01 89 71 18 10, communiquer le code dans le cadre de leur parcours de souscription et finaliser ensuite la souscription d'une assurance Hiscox RCP ou MRP avec le concours d'un conseiller.
- Souscrire en ligne via le lien qui leur est partagé et enregistrer le code dans le champs prévu à cet effet au sein du parcours.

Article 5 : Les souscriptions éligibles seront validées par HISCOX SA dans un délai de 3 mois à compter de la date de prise d'effet de la police d'assurance, en l'absence de factures impayées ou de résiliation. Les gagnants recevront enfin une récompense équivalente à **10% de leur prime d'assurance annuelle HT dans une limite de 250€ maximum** qu'ils pourront collecter via les différentes méthodes mises à leur disposition par Aklamio.

Article 6 : La récompense de l'offre « OFFRE HISCOX PRO » est versée par Aklamio. Par conséquent, pour toute question relative au paiement de la récompense, veuillez vous adresser directement au service client d'Aklamio. Pour toute réclamation concernant cette opération, veuillez contacter customer-service@aklamio.com

Article 7 : HISCOX SA se réserve à tout moment le droit de retirer, ou de modifier, l'opération « OFFRE HISCOX PRO » et ses conditions générales de vente.

Article 8 : Eu égard aux obligations réglementaires en vigueur, toute présomption de fraude ou tentative de fraude sera déclarée aux autorités compétentes.

Article 9 : La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

LA DIRECTION,
HISCOX SA